



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec
les collectivités territoriales
et des affaires juridiques**

Pôle environnement
Section ICPE

La Roche-sur-Yon, le 5 novembre 2020

Dossier suivi par : Frédérique GOURMAUD
Tél. : 02 51 36 71 70
Mail : frederique.gourmaud@vendee.gouv.fr

Dossier n° 66/7110
Référence à rappeler : n° 2020/0259

Monsieur,

Par arrêté n°20-DRCTAJ/1-143 du 12 mars 2020, je vous avais mis en demeure de respecter l'article 19 de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement concernant les installations que vous exploitez sur la commune de LE BOUPERE.

En réponse, par courriel du 22 septembre 2020, vous avez transmis une étude technique foudre, réalisée le 14 septembre 2020 par la société Socotec, puis la notice de vérification et de maintenance, ainsi que le carnet de bord par courriel, respectivement les 8 et 9 octobre 2020, à l'inspecteur des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Après analyse par ce dernier, les documents transmis n'appelant pas de remarque particulière, l'étude technique ayant été réalisée selon le référentiel en vigueur, cette constatation permet de lever la mise en demeure prise par mon arrêté n°20-DRCTAJ/1-143 du 12 mars 2020.

Je vous signale que conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, cette décision peut être déférée au tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01). Le délai de recours est de deux mois à partir de la date de la notification de la décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Anne TAGAND

Monsieur le président de la S.A.S. GAUTIER
FRANCE
17 rue G. Clémenceau – BP 10
85510 LE BOUPERE

Copie au :

- maire de LE BOUPERE
- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), inspecteur des installations classées
- au sous-préfet de Fontenay le Comte

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr